

Secourisme en milieu sauvage et éloigné – avancé

Cours portant sur les techniques de secourisme et RCR destiné aux personnes qui ont besoin d'une formation de plus haut niveau pour travailler dans des endroits isolés ou sauvages et pour intervenir lors de situations d'urgence. La formation est également adaptée aux personnes qui agissent à titre de guides ou de superviseurs de groupes.

Le cours reprend les thèmes abordés dans la formation de secourisme général et RCR. En outre, il propose des stratégies avancées afin de donner des soins prolongés pendant plus de 24 heures. Une partie du cours est donnée en plein air et exige des participants une plus grande endurance et une bonne condition physique, comparativement à une formation de secourisme typique.



Durée	40 heures d'enseignement (plus de 50 % du cours doit se dérouler à l'extérieur, dans un milieu non urbain)
Formateur	Moniteur de secourisme en milieu sauvage et éloigné - avancé ou instructeur de secourisme en milieu sauvage et éloigné de la Croix-Rouge
Critères de réussite	Présence à la totalité du cours, démonstration des techniques et au moins 75% (note de passage) à l'examen écrit
Certification	Secourisme en milieu sauvage et éloigné – avancé avec RCR niveau C et DEA, valide pendant trois ans
Renouvellement	16 à 20 heures d'enseignement, comprend la RCR niveau C
Contenu du cours	<ul style="list-style-type: none"> ■ Planification ■ Votre santé ■ Évaluation ■ Urgences des voies respiratoires ■ Urgences respiratoires et circulatoires ■ Arrêt respiratoire et cardiaque (incluant la RCR niveau C) ■ Soins des plaies ■ Blessures à la tête et à la colonne vertébrale ■ Blessures aux os, aux muscles et aux articulations ■ Urgences médicales soudaines ■ Urgences environnementales ■ Empoisonnement ■ Soins prolongés ■ Évacuation : transport d'une personne malade ou blessée <p><i>Inclut tout autre contenu exigé par des lois précises</i></p>
Matériel remis au participant	<p><i>Guide de poche de secourisme en milieu sauvage et éloigné</i></p> <p>Certificat (certificat mural facultatif) (ou tel que les lois provinciales l'exigent)</p>

